

# LA VALIDATION DES ACQUIS DE L'EXPÉRIENCE

## « DE LA COMPÉTENCE À LA QUALIFICATION »

### CONTACT

**Christiane Orlikowski**

Tél. : 01 44 93 44 97 - Fax : 01 44 93 44 69

E-mail : corlikowski@epe-idf.com

### L'accompagnement à la validation des acquis de l'expérience du diplôme de médiateur familial.

L'EPE-IDF a souhaité s'inscrire dès maintenant dans ce nouveau dispositif. La V.A.E. reconnaît enfin les apprentissages dans le travail. Elle postule que l'activité professionnelle peut être source d'apprentissages validables et donc de qualification.

Elle se propose de créer une passerelle entre les compétences acquises et la reconnaissance collective de celles-ci par une qualification.

A terme, l'ensemble des qualifications

du secteur social sera accessible par la V.A.E. Pour obtenir un diplôme par la voie de la V.A.E., il faut généralement constituer un dossier décrivant dans le détail son expérience et bien souvent inférer les savoirs et attitudes liés à partir de celle-ci. Si ce travail d'explicitation est long et parfois fastidieux, il constitue néanmoins une formation à part entière car il construit ou développe un savoir-analyser à partir des situations de travail.

Celui-ci peut s'effectuer durant 24 heures comprises dans le temps de travail et donne lieu à une prise en charge financière de l'accompagnement par les fonds formation.

Cet accompagnement est effectué par des médiateurs familiaux en exercice et des professionnels de l'accompagnement formatif. Son amplitude dans le temps peut être de trois à six mois.